



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 30 JUILLET 2020  
18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15

**N° 59 A**

**Participation  
des communes extérieures  
aux frais de fonctionnement  
de la cantine scolaire  
d'Aspres-sur-Buëch**

**Année scolaire 2019/2020**

L'an deux mil vingt et le 30 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 23 juillet s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Marie-Christine BERTRAND, Justine MILLON, Claudine RODRIGUEZ, Laura ROUX, Françoise PINET, MM Alain BOYOD, Brice EVRARD, Alain FROGET, Joris GIRARD, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Jean-Claude SOREIL, Gilles TOURTET

Absent représenté : Patricia CARRARA (pouvoir à Marie-Christine BERTRAND), Pascal DEGASPERI (pouvoir à Yannick LOMBARD)

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles TOURTET

**Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,**

**Considérant** le nombre de repas servis pour l'année scolaire 2019/2020 ;

**Considérant** les charges de personnel et de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 ;

**Considérant** que le coût réel par repas supporté sur le budget communal est actuellement de 10.56 Euros ;

**DECIDE :**

- De fixer la participation des communes extérieures à 10.56 Euros par repas pour l'année scolaire 2019/2020.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Envoyé en préfecture le 03/08/2020  
Reçu en préfecture le 03/08/2020  
Affiché le  
ID : 005-210500104-20200730-59A-DE